




1 Place de la Comédie
69205 Lyon Cedex 01

ACTE D'ENGAGEMENT ACCORD-CADRE DE SERVICES

réservé à l'administration

Consultation lancée le:	09/02/2024	Accord-cadre n°P5561A
Délibération: Gestion de l'accord-cadre : Ordonnateur: Comptable assignataire des paiements: Procédure au sens du code de la commande publique	N° 2020/59 du 30 juillet 2020 Monsieur le Directeur du service: CP - COMMANDE PUBLIQUE Monsieur le Maire de Lyon Monsieur le trésorier de Lyon Municipale Appel d'offres ouvert	Notifié le : Le présent contrat est soumis aux dispositions du code de la commande publique
La proposition du candidat est acceptée dans les conditions suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> avec acte(s) de sous-traitance <input checked="" type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> avec annexe de mise au point		<i>Cadre réservé pour la mention d'exemplaire unique</i>
A LYON; le Pour le Maire de Lyon,		 Signé électroniquement Adrien DRIOLI Le 8 juillet 2024
Mois Mo = février 2024		

Objet de l'accord-cadre
Nettoyage de tags, de graffitis, d'affichage sauvage et prestations associées sur le territoire de la ville de Lyon

Lot N° : 02	Nettoyage de tags et graffitis, vérification de l'état, rénovation, sur le mobilier de jalonnement
----------------	--

Accord-cadre avec minimum et maximum pour toute la durée de l'accord cadre de :
 Montant minimum en euros HT : 20 000,00
 Montant maximum en euros HT : 200 000,00

Accord-cadre exécutable par l'émission de bon de commande ou par marché subséquent

IDENTIFICATION DU TITULAIRE

SOCIETE : (Raison sociale, SIRET, code APE et statut)	
NOM Prénom Qualité du représentant habilité	
ADRESSE (Adresse + Code Postal + Ville + Pays si il y a lieu)	
Eléments de contact	
COORDONNEES BANCAIRES IBAN + joindre un RIB	

Cocher une et une seule case ci-dessous :

- Agissant en tant que titulaire unique de l'accord-cadre
- Représentant le groupement **CONJOINT** défini en annexe et agissant en tant que mandataire solidaire dûment habilité de chacun des membres du groupement
- Représentant le groupement **SOLIDAIRE** défini en annexe et agissant en tant que mandataire dûment habilité dudit groupement

PERIMETRE DE L'ACCORD-CADRE

Nettoyage de tags, de graffitis, d'affichage sauvage et prestations associées sur le territoire de la ville de Lyon

MONTANTS, DUREE ET PERIODES

1.1 Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter du 30/05/2024, ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 31/03/2026.

1.2 Reconduction

L'accord-cadre est reconductible 2 fois une année.
 La reconduction sera tacite et sera effectuée dans les conditions définies au CCAPC.

1.3 Durée et montant des périodes

Les durées et montants par période sont les suivants :

période	Durée	Montant minimum en € H.T.	Montant maximum en € H.T.
Période initiale	à compter du	10 000,00	100 000,00

¹ Micro-entreprise (M-E) = effectif ≤10 salariés et CA ≤ à 2 M€ / PME = effectif < à 250 personnes et CA ≤ à 50 M€ - ETI (entreprise de taille intermédiaire) = effectif < à 5000 salariés et CA ≤ à 1 500 M€ - GE (grande entreprise) = toutes les autres entreprises

	30/05/2024, ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 31/03/2026		
Période 2 (1ère reconduction)	12 mois	5 000,00	50 000,00
Période 3 (2ème reconduction)	12 mois	5 000,00	50 000,00

PRIX

Les prestations prévues au bordereau des prix seront exécutées par des bons de commandes.

Elles seront rémunérées par application des prix du marché aux quantités réellement exécutées et commandées.

Des marchés subséquents pourront être conclus et définiront les modalités de rémunération des prestations.

Les dépenses ne pourront excéder le montant maximum de la période considérée.

Les prix du marché sont révisables selon les modalités de mise en œuvre définies au CCAPC.

CLAUSE SOCIALE

Le présent accord-cadre ne comporte pas de clause sociale.

AVANCE FORFAITAIRE

Une avance forfaitaire pourra être versée dans les conditions définies au CCAPC.

Son taux est fixé à 10 %

SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, et après avoir justifié ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché :

J'accepte et m'engage, sur la base de mon offre, à exécuter les prestations dans les conditions du contrat.

Je déclare sur l'honneur :

n'entrer dans aucun des cas d'exclusions prévues par le code de la commande publique,

être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

ne pas être en redressement judiciaire (à défaut, joindre une copie du jugement).

Le Titulaire :

Nom, Prénom, date et signature

François JACQUEMIER

Directeur Général Délégué

**François
JACQUE
MIER**

Signature numérique de François JACQUEMIER
DN : c=FR, o=COIRO ENVIRONNEMENT, ou=COIRO ENVIRONNEMENT, ou=0002 80230961700016, ou=Direction Générale,
2.5.4.97=NTRFR-80230961700016, l=ST PRIEST, sn=JACQUEMIER,
givenName=François, cn=François JACQUEMIER, title=Directeur Général,
serialNumber=0001
Date : 2024.06.11 09:05:54 +02'00'

